

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

24/07/2025

N° E25000062 /25

La présidente du tribunal administratif

**E- Décision désignation d'un commissaire**

Vu enregistrée le 11/07/2025, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Dambenois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*la modification du plan local d'urbanisme (PLU) dans le cadre de la mise en compatibilité avec le SCOT du Pays de Montbéliard, sur la commune de Dambenois ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;  
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Séverine GRISOT est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

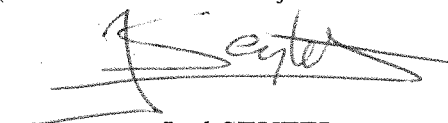
**ARTICLE 2** : Monsieur Matthieu VERON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de Dambenois, à Madame Séverine GRISOT et à Monsieur Matthieu VERON.

Fait à Besançon, le 24/07/2025

Pour la Présidente,  
Le magistrat délégué,  
(Article R. 222-22 du code de justice administrative)

  
Joël SEYTEL